

# Fermeture du collège : « On nous a enfin écoutés »

Les professeurs et parents d'élèves savourent une première victoire : jeudi, le tribunal administratif de Caen a suspendu la décision de fermer l'établissement. Mais la bataille juridique se poursuit.

## Reportage

L'angoisse, les cris et les larmes ont laissé place aux rires et à de larges sourires. « **Le collectif Non à la fermeture du collège du Val-de-Vire engrange une nouvelle victoire !** » annonce Nathalie Michaux, professeure d'EPS au collège du Val-de-Vire devant les parents, les élèves et les autres enseignants du Val-de-Vire.

« On a vécu une grande injustice »

Il y a 24 heures, le tribunal administratif de Caen s'est prononcé sur l'avenir de l'établissement scolaire. Le juge des référés a suspendu la décision du conseil départemental de fusionner les collèges de la commune et par conséquent de fermer celui du Val-de-Vire.

Immense soulagement pour les opposants au projet. « **On a vécu une grande injustice. Grâce au tribunal, on a enfin le sentiment d'avoir été écoutés et surtout entendus**, explique, apaisée, Valérie Langevin, professeure d'anglais. **Pour une fois, nous n'avons pas été méprisés !** »

Hier, l'émotion était palpable dans le gymnase où s'est réuni le collectif. Chaque membre prend la parole comme pour se libérer d'un poids.

« **Je peux vous dire que mon téléphone a fumé hier ! J'ai reçu plein de textos de soutien**, raconte Cyril Leroux, le coprésident du collectif. **Même ma factrice a partagé son soulagement. Ça m'a fait vraiment chaud au cœur.** »

Depuis six mois, les parents d'élèves et les enseignants se battent au quotidien pour faire entendre leur voix à travers de nombreuses actions, des manifestations, des interventions en conseil municipal, des déplacements à l'Assemblée nationale mais également à Matignon.

« Une décision pas annulée mais suspendue »

Ils ont remué ciel et terre pour convaincre le conseil départemental de garder leur établissement scolaire ouvert. « **Et ce n'est pas fini**, prévient le collectif. **On attend la réaction de Jean-Léonce Dupont, le président du Département. En fonction, on connaîtra les prochaines étapes juridiques.** »

Quatre scénarios sont désormais possibles : le Département peut contester la décision du tribunal auprès du conseil d'État, il peut organiser une concertation ou aller au bout de la procédure qui durera entre dix et douze mois. Autre solution : prendre une nouvelle délibération sur la fermeture du collège.

Le conseil départemental semble pencher pour cette dernière option. Contactée par *Ouest-France*, Clara Dewaele, la vice-présidente du Département en charge de l'éducation, a indiqué que le conseil allait « **continuer son travail et prendre une nouvelle délibération** ».

Confiante, l'élue départementale a tenu à rappeler que « **le juge des référés n'a pas annulé la décision, elle est simplement suspendue** ». Un argument qui hérisse le poil des opposants.

« **Le référé-suspension est une procédure d'urgence. Le juge a repéré des vices de procédure. Il a donc prononcé un jugement provisoire avant que l'affaire soit tranchée sur le fond**, riposte Gaëtan Prévert, parent d'élève. **La justice a mis en lumière un manque de concertation. Et puis les conseillers départementaux n'avaient pas tous les éléments pour voter. Rien que ça, c'est déjà beaucoup.** »

Garance HAMEON.



Les élèves, parents et enseignants du collège du Val-de-Vire se sont réunis pour échanger sur la décision du tribunal administratif de Caen. Ouest-France